

Avis public

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE



230, rue du Père-Rhéaume
Neuville (Québec) G0A 2R0
Tél. : 418 876-2280
Télec. : 418 876-3349
mun@ville.neuville.qc.ca

CONSULTATION ÉCRITE ET RAPPORT DE RÉTROACTION

PROJET DE RÈGLEMENT 104.34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 104 AFIN DE CRÉER LA ZONE MIXTE M-8 À PARTIR DE LA ZONE PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE PA-6

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière de la susdite municipalité ;

QUE le projet de règlement 104.34 modifiant le règlement de zonage numéro 104 a pour objet de créer la zone mixte M-8 à partir de la zone publique et institutionnelle Pa-6 et d'ajouter des dispositions dans la grille des spécifications sur les normes et les usages autorisés dans cette zone ;

QU'en vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée. Le présent avis a donc pour effet de remplacer l'assemblée publique par une consultation écrite ;

QU'à la suite de l'adoption du projet de règlement le 2 novembre 2020, le conseil municipal recevra les commentaires et observations jusqu'à 12 h le jour de la séance ordinaire qui, en l'occurrence, se tiendra le **18 janvier 2021 à 19h30** par audioconférence et portant sur la consultation écrite du projet de règlement en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QU'il est toutefois possible, pour les personnes intéressées, de transmettre leurs commentaires ou observations par courriel à l'adresse suivante : mun@ville.neuville.qc.ca ou de déposer un écrit dans la boîte courrier située à l'entrée de l'hôtel de ville, 230 rue du Père-Rhéaume **jusqu'au mardi 2 février 2021 à 12 h** ;

QUE soit déposé et présenté, lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **8 février 2021**, le rapport de rétroaction de la démarche de participation publique synthétisant les propos reçus et les résultats de la démarche relative au projet de règlement 104.34 et ce, afin que le conseil puisse prendre une décision éclairée sur le projet soumis ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au www.ville.neuville.qc.ca/administration-municipale/publications/reglements/projets-de-reglement/.

DONNÉ À NEUVILLE, ce 14^e jour du mois de décembre 2020.

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière